



Communauté de communes

PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 DECEMBRE 2023

Membres titulaires en exercice : 54

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze décembre, les membres de la Communauté de Communes de Châteaubriant - Derval se sont réunis à Châteaubriant - à la Communauté de Communes - sous la Présidence de M. Alain HUNAUT

Communes	Conseillers Communautaires	Prés.	Abs.	Exc.	Donne pouvoir à	Nom de la personne
LA CHAPELLE GLAIN	M. Matthieu HAMARD	X				
CHATEAUBRIANT	M. Alain HUNAUT	X				
	Mme Catherine CIRON	X				
	M. Georges-Henri NOMARI	X				
	Mme Jacqueline BOMBRAY	X				
	M. Rudy BOISSEAU	X				
	Mme Claudie SONNET	X				
	M. Elias AMIOUNI	X				
	Mme Christine BOURDEL	X				
	M. Jean-Luc MARSOLLIER	X				
	Mme Simone GITEAU	X				
	M. Bernard GAUDIN	X				
	M. François-Xavier LE HECHO				X	P
DERVAL	M. Dominique DAVID	X				
	Mme Jacqueline LEBLAY	X				
	M. Michel HORHANT			X	P	Mme Jacqueline LEBLAY
	Mme Laurence LE BIHAN			X	P	M. Dominique DAVID
ERBRAY	Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET	X				
	M. Jean-Noël BEAUDOIN	X				
	Mme Lucie PAUL	X				
FERCE	M. Alain LE TOLGUENEC	X				
LE GRAND AUVERNE	M. Sébastien CROSSOUARD	X				
ISSÉ	Mme Béatrice PIERRISNARD	X				
	M. Sylvain HAMON	X				
JANS	Mme Marie-Irène BOUIN	X				
	M. Sylvain DESCARPENTRIES			X	P	Mme Marie-Irène BOUIN
JUIGNE DES MOUTIERS	Mme Brigitte MAISON	X				
LOUISFERT	M. Alain GUILLOIS	X				

LUSANGER	M. Yves FROMENTIN	X				
	Mme Mireille BELLON-CHAMOT	X				
MARSAC SUR DON	M. Hervé DE TROGOFF	X				
	Mme Géraldine PINSON-LERAY	X				
LA MEILLERAYE DE BRETAGNE	Mme Marie-Pierre GUERIN	X				
	M. Jean-Yves GICQUEL			X		
MOIDON LA RIVIERE	M. Patrick GALIVEL	X				
	Mme Annette PIÉTIN			X	P	M. Patrick GALIVEL
MOUAIS	M. Yvan MÉNAGER	X				
NOYAL SUR BRUTZ	Mme Édith MARGUIN			X	P	Mme Marie-Pierre GUERIN
PETIT AUVERNE	M. Olivier POIRIER	X				
ROUGE	M. Jean-Michel DUCLOS	X				
	Mme Isabelle MICHAUX			X	P	M. Jean-Michel DUCLOS
	Mme Catherine LE HECHO	X				
RUFFIGNE	Mme Anita BONNIER	X				
SAINT AUBIN DES CHATEAUX	M. Daniel RABU	X				
	Mme Marie-Paule SECHET	X				
SAINT JULIEN DE VOUVANTES	M. Jean-Michel CHEVALIER					
SAINT VINCENT DES LANDES		X				
	M. Alain RABU	X				
SION LES MINES	Mme Marie-Anne LAILLET	X				
	M. Bruno DEBRAY	X				
SOUDAN	Mme Martine CHEVALIER	X				
	M. Jean-Claude DESGUÉS	X				
SOULVACHE	Mme Nathalie PIGRÉE	X				
	M. Didier PAITIER			X		
VILLEPOT	M. Philippe DUGRAVOT	X				

➤ Secrétaire de Séance : Madame Lucie PAUL

M. le Président ouvre la séance et procède à l'appel des présents et constate que le quorum est atteint.

Il soumet à l'approbation le procès-verbal du Conseil Communautaire du 12 octobre dernier.

Les Conseillers Communautaires n'émettant aucune observation, le procès-verbal du Conseil Communautaire du 12 octobre 2023 est adopté à l'unanimité.

Finances

- **Délibération n° 085 : Débat d'orientations budgétaires - Année 2024**

M. Dominique DAVID présente le contexte économique en indiquant que le pays connaît aujourd'hui un ralentissement de la dynamique de croissance et donc l'inflation est persistante, mais elle s'affiche en baisse. Les prix restent élevés par rapport aux normes historiques. Par conséquent, les taux d'intérêts se trouvent historiquement élevés et freinent les investissements.

Concernant les tendances 2023 du bloc communal en fonctionnement, il fait le constat d'une croissance des dépenses supérieures à celle des recettes qui engendre une mécanique de diminution de l'épargne. Dans le projet de loi de finances de 2024, il observe que la DGF sera en baisse en volume étant donné qu'elle n'est pas indexée sur l'inflation. Les prévisions de TVA 2023 seront également revues à la baisse à 3,7% par rapport à 2022, contre une prévision qui était à 5,1%. Une revalorisation provisoire des bases fiscales est prévue pour 2024 à hauteur de 3, 5%, celle-ci est en forte baisse.

Il indique que le budget principal qui est présenté, fait apparaître une première estimation des résultats de l'exercice de 2023 en fonctionnement. Ce résultat devrait être de plus de 2 000 000 d'euros supérieur aux prévisions. Le taux d'épargne brut pourrait se situer au-dessus de 8%. En matière d'investissement le résultat de l'exercice avec les restes à réaliser inclus, serait négatif d'environ 4 300 000 € traduisant l'avancée du programme d'investissement. Il précise que la collectivité a perçu sur l'année 2023, des recettes exceptionnelles qui s'élèvent à 1 386 000 €. Ces recettes vont contribuer à abonder le fonds de roulement en fin d'exercice. Il souligne qu'il s'agit de sommes perçues dans le cadre du protocole d'accord transactionnel lié au désordre observé lors de la livraison de l'espace aquatique Aquachoisel à hauteur de 315 000 € et d'une somme de 1 071 000 € perçue au titre de filet de sécurité qui a été mis en place dans le cadre de la crise énergétique. Le fond de roulement en fin d'exercice devrait être supérieur à 5 000 000 € avec un ratio d'endettement qui pourrait se fixer à 2,5 années.

Pour l'année 2024 et les suivantes, il précise que la tendance va porter sur une dynamique des dépenses de fonctionnement qui resteront élevées et une dynamique des recettes de fonctionnement qui se réduit. Ce constat va engendrer un contexte de plus en plus contraint qui nécessite un travail d'optimisation de l'autofinancement. Pour ce qui est des perspectives de l'année 2024 et les suivantes, il précise en matière de dépenses de fonctionnement, que la principale contrainte vient des décisions de l'État concernant la rémunération des agents. A ce titre, il rappelle qu'en 2022, une augmentation de 3,5% des salaires a été décidée. En 2023, une augmentation complémentaire de 1,5% a été appliquée. Il souligne qu'au 1^{er} janvier 2024 une hausse de 5 points d'indice par agent est prévue. Il insiste sur l'impact cumulé de ces 3 mesures pour la Communauté de Communes qui est de l'ordre de 500 000 € par an. A ces décisions, viendront s'ajouter l'augmentation de la part patronale de cotisation à la CNRACL, Caisse nationale de retraite des agents des collectivités. Sur cette mesure, il note que la question d'une compensation par l'État est envisagée sans certitude à ce jour.

Enfin sur 2025 et 2026, il informe d'une obligation pour la collectivité qui devra prendre en charge une partie des frais de prévoyance et de la complémentaire santé.

Concernant les perspectives de l'année 2024 et les suivantes, en matière de recettes, il fait le constat d'une réduction des leviers fiscaux classiques qui permettraient une gestion pluriannuelle des recettes et qui sont remplacés par des compensations. Les ressources seront moins dynamiques car elles sont dépendantes du contexte socio-économique national. Il observe par ailleurs un ralentissement de l'évolution des recettes fiscales. Les prévisions de revalorisation des bases foncières seront d'environ 3,8% pour 2024, inférieures à 3% en 2025 et inférieures à 2% en 2026. L'évolution des recettes de la TVA serait également ralentie, au regard de l'évolution du PIB. Or, il souligne que la TVA constitue désormais le principal impôt local, puisqu'elle représente en 2023 près d'un tiers des recettes fiscales de la collectivité. Les dotations ne seront pas indexées sur l'inflation. Les recettes seront donc incertaines et moins dynamiques que les dépenses.

S'agissant des éléments de prospective 2024 et les années suivantes, en fonctionnement, il évoque une hausse des dépenses de fonctionnement qui devrait être plus rapide que l'augmentation des recettes. Il met en évidence un risque de dégradation de l'autofinancement. Il indique que pour conforter son autofinancement pour les années à venir, la collectivité doit poursuivre au quotidien sa gestion active des dépenses de fonctionnement et identifier de nouvelles sources d'économies. La collectivité doit également réfléchir sur les recettes et notamment la tarification des services. Il indique qu'il a été envisagé lors de la Conférence des maires, une augmentation des tarifs de 5% qui serait cohérente avec l'inflation. Il précise que l'analyse des produits perçus en 2022 sur les services foirail, espace aquatique, conservatoire et jeunesse, montre l'impact projeté de cette hausse en grande masse. Il s'agirait d'une variation moyenne avant arrondi à appliquer sur chacune des lignes de la grille tarifaire. Il fait remarquer que ce point fait d'ailleurs l'objet d'une délibération spécifique qui sera examinée au cours de la présente séance.

Il présente l'avancement du programme pluriannuel d'investissement. Ce dernier a été exposé dans le cadre du CRRTE pour la période 2021-2026. Le tableau projeté propose d'étaler dans le temps les projets restant à réaliser de manière à inscrire sur 2024-2026, les crédits nécessaires à la poursuite des programmes déjà engagés et des engagements pris tels que les multi accueils de la Borderie, des Terrasses et de Saint-Vincent des Landes, la réhabilitation de l'espace dauphins et la finalisation des opérations en lien avec la formation. Les autres projets seraient décalés afin de pouvoir les inscrire dans le nouveau contrat régional des années 2026 et suivantes. Il s'agit de la poursuite des aménagements de liaisons douces, des voies vertes, des autres mobilités décarbonées, des travaux sur l'ancienne maison de retraite de Derval, de l'installation de nouveaux équipements sportifs ou encore l'élargissement de l'offre d'accueil touristique.

Il indique que la prospective 2024-2026 prévoit en autofinancement que le fond de roulement est estimé à fin 2023 à un peu plus de 5 millions d'euros, avec une hypothèse de résultat minimum de 4,5 millions cumulés pour les années 2024 à 2026. En matière de dépenses, il est proposé d'ajouter au programme d'investissement de 12,8 millions présenté précédemment, une enveloppe annuelle de 2 millions d'euros, permettant de couvrir les investissements récurrents, les fonds de concours aux communes et les subventions dans le cadre de l'OPAH, soit un total de dépenses de 18,8 millions, seraient planifiées sur 2024- 2026. Le remboursement au titre du FCTVA et les subventions attendues sont également estimées de manière à permettre le remboursement du capital des emprunts et le maintien d'un fonds de roulement minimal à fin 2026. Il pourrait être envisagé d'inscrire un emprunt de 7,9 millions d'euros au budget. Le montant souscrit à la date de signature sera ajusté aux besoins réels. Sur la base de ces hypothèses, le ratio de désendettement de la collectivité resterait inférieur à 10 ans en 2026.

Les orientations 2024 ne prévoient pas de hausse des taux de fiscalité ni du produit de la taxe GEMAPI. Elles prévoient le maintien du niveau d'engagement de la collectivité en fonctionnement, avec pour objectif la continuité des services offerts à la population et la nécessité de stabiliser, voire de diminuer les dépenses de fonctionnement. Il est également prévu un emprunt de 7 900 000 €, inscrit sur 2024, avec une période de tirage étalée sur 2024-2026. Il est prévu la réalisation des projets suivants : la réhabilitation de l'Espace Dauphins, l'ouverture du bâtiment IUT et du multi accueil de la Borderie, le lancement des études du multi accueil de Saint-Vincent des Landes, la poursuite des fonds de concours aux communes, la poursuite du développement des mobilités douces avec les stations libre-service des vélos à assistance électrique et l'auto partage, la poursuite de la politique environnementale avec le dispositif 44000 arbres, la suspension de la prime versée pour l'acquisition de vélos à assistance électrique.

Concernant la dette au 31 décembre 2023, M. Dominique DAVID note l'absence d'emprunt réalisé en 2023. Le capital restant dû est de 4 955 000 €, soit un ratio prévisionnel de désendettement de 2,5 années. Il explique que la collectivité est très peu endettée à la fin 2023. Tous les emprunts sont classés à un, c'est-à-dire avec un niveau de risque minimal. Le taux d'intérêt moyen est inférieur à 3%. Il précise que l'emprunt de 4 millions d'euros souscrit fin 2022 au taux fixe de 2,69% sera tiré au premier trimestre 2024.

Il présente ensuite les budgets annexes. Concernant le budget annexe ordures ménagères, il indique que sur le secteur de Derval, concerné par la REOM, la hausse de la redevance d'ordures ménagères décidée en avril 2023 a été appliquée à compter du second semestre. Les recettes devraient de ce fait rattraper les dépenses à partir de 2024. Sur le secteur castelbriantais, concerné par la TEOM, la hausse décidée en avril 2023 a permis de neutraliser l'effet de ciseaux et de retrouver un résultat positif dès 2023. Il indique que globalement, sur les deux secteurs, on note une poursuite sur 2023 de la hausse des dépenses de fonctionnement en raison essentiellement de la hausse des dépenses liées aux coûts de collecte, traitement et tri des déchets et l'augmentation de la valeur du point d'indice des fonctionnaires. Il note par ailleurs des recettes en hausse suite à l'augmentation de la TEOM et de la REOM décidée en 2023.

Concernant les éléments de prospective 2024-2026 en fonctionnement, il est prévu le maintien des taux de TEOM et du montant de la REOM, un tassement de l'augmentation des dépenses liées au marché avec le renouvellement des marchés, collecte, tri et traitement au 1^{er} janvier 2024. Une augmentation de la valeur du point en année pleine et l'attribution des 5 points d'indice supplémentaire aux agents au 1^{er} janvier. Il est également prévu une augmentation des recettes en 2024, due à la revalorisation forfaitaire des bases fiscales et à l'impact en année pleine de la hausse de la REOM. Il rappelle qu'une étude est en cours sur le financement TEOM et REOM et qu'il conviendra à cet effet de travailler sur l'optimisation du service.

Dans les éléments de prospective 2024-2026 en investissement, il est prévu un programme d'investissement récurrent pour le maintien de la qualité du service, avec notamment le renouvellement des bennes, des colonnes, des bacs estimés entre 450 à 500 K€ par an. Il est également prévu des investissements structurants tels que les travaux de la déchetterie de Châteaubriant pour un montant de 2 300 K€ hors taxes sur 2024-2025 et la déchetterie du Petit-Auverné pour 650 K€ hors taxe à compter de 2026. Il précise que ces travaux sont financés par un emprunt afin de lisser l'impact sur les tarifs dans le temps. Un emprunt de 1 200 K€ a été souscrit en 2023 et un emprunt de 1 000 K€ sera souscrit à partir de 2025.

S'agissant de la création de la nouvelle déchetterie à Châteaubriant, il souligne que cette opération va conforter la maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement, avec une réduction des dépenses liées à l'accueil des usagers en passant de 3 sites à un site suite à la fermeture des déchetteries à Rougé et à Soudan. Cette nouvelle réalisation va par ailleurs permettre une réduction des dépenses de gestion des déchets par la mise en place d'un contrôle d'accès par barrière et badge supprimant les dépôts des professionnels ainsi qu'une augmentation des recettes par le développement de nouvelles possibilités de tri des déchets valorisables avec les aides des éco-organismes.

M. Dominique DAVID présente le budget annexe zones et immobilier d'entreprises en indiquant que le déficit prévisionnel de ces deux budgets à la fin 2023 est estimé à 4 500 K€. Ces déficits correspondent à la valeur du coût de revient des terrains et bâtiments inscrits au bilan. La valeur commerciale de ces biens est supérieure à ces montants. A la fin 2023, le montant des promesses de vente déjà signées sur le budget zones s'élève à plus de 2 400 K€. La valorisation immobilière permet d'équilibrer ces budgets. Le programme d'investissement sur la période 2024-2026 se traduit tout d'abord, au parc des Estuaires, par l'aménagement de la voirie pour un montant de 1 500 K€, une requalification de la zone Horizon avec la première rue programmée, à savoir la rue Kennedy, pour un montant de 1 400 K€ et la poursuite de la construction d'ateliers relais dans les communes.

Pour le budget annexe transport, il relève que ce budget retrace les dépenses et les recettes en lien avec le C'bus, les transports scolaires et le transport à la demande. En dépenses, sont prévues le marché passé avec le transporteur pour le C'bus, la participation versée à la Région pour le transport à la demande des 70 à 74 ans et les charges de personnel. En recettes, sont prévues la contribution de la Région suite au transfert de la compétence C'bus, une participation par élève pour le transport scolaire et une subvention exceptionnelle de 14 K€ en 2023, obtenue dans le cadre de la crise énergétique. Ce budget est équilibré par une subvention du budget principal. Sur 2023, le montant de la subvention sera de l'ordre de 320 K€ et pour 2024, elle pourrait s'élever à 360 K€.

Le budget annexe Office du tourisme prévoit en dépenses, les frais de fonctionnement du bâtiment Office du tourisme, les animations organisées sur le territoire, la conception et l'impression de documents touristiques, une billetterie pour les manifestations, des achats pour la boutique et les charges de personnel. Les recettes propres du service s'élèvent à environ 30 000 € par an et le budget est en équilibre grâce à une subvention inchangée du budget principal de 200 K€. Il est par ailleurs prévu de poursuivre les actions déjà engagées en 2024.

Concernant le budget annexe SPANC, il précise que ce budget s'équilibre seul, sans participation du budget principal grâce à la facturation des prestations réalisées. Les contrôles sont réalisés par un prestataire extérieur dans le cadre d'un marché de prestation de service. Les tarifs votés en avril 2021 permettent en 2023 d'équilibrer le budget. Il n'est pas envisagé d'évolution du service en 2024.

M. Dominique DAVID indique que le support de présentation a été réalisé sur la base des éléments contenus dans le document transmis aux conseillers communautaires.

M. Bernard GAUDIN émet quelques remarques sur ces orientations. Il fait observer que la partie relative aux éléments de contrainte est claire et explicite avec des dépenses qui continuent d'augmenter dans un contexte d'inflation qui existe depuis deux ans et des recettes où les compensations de l'État sont de plus en plus réduites ou incertaines. Il relève concernant les perspectives de dépenses pour l'année 2024, que la collectivité allait « *poursuivre une gestion active des dépenses* ». Il souhaite obtenir quelques indications pour illustrer cette poursuite active de réduction des dépenses.

Lors de la dernière commission « Finances économie, emploi, formation et chambres consulaires », il rappelle qu'il avait été cité les subventions aux associations qui représentent un budget d'environ 800 000 € annuel. Dans le cas où une économie de 4 % serait appliquée sur ce budget, le montant obtenu représenterait peu en terme de réduction des dépenses. Il fait par ailleurs observer dans la présentation la suspension de l'aide à l'achat de vélos à assistance électrique. Il estime au contraire qu'il serait préférable d'amplifier cette aide compte tenu des enjeux climatiques actuels. Il demande à connaître les autres domaines sur lesquels la collectivité pense intervenir pour assurer une gestion proactive des dépenses.

M. Dominique DAVID souligne que la gestion proactive des dépenses a toujours été assurée au sein des services de la Communauté de Communes. Il fait observer qu'au regard du contexte, il est nécessaire d'être encore plus attentif et qu'un travail en synergie entre les services et les Vice-Présidents respectifs va devoir être poursuivi pour regarder dans le détail chaque poste de dépenses.

M. Bernard GAUDIN estime que la question de la gestion du personnel et des postes non remplacés à ce jour a été abordée de façon superficielle et trop rapide lors de la dernière commission « Personnel, Administration générale et Mutualisation ». Il demande à obtenir un point précis de l'ensemble des départs de la collectivité depuis un ou deux ans et des postes non remplacés. Il fait remarquer qu'il a déjà formulé cette demande sans qu'elle ait aboutie à ce jour. Il souhaite avec insistance que lors d'une prochaine commission, ce point soit présenté.

M. Philippe DUGRAVOT confirme que lors de la dernière commission ce point a été évoqué. Il a précisé à cette occasion que des informations seraient communiquées sur les évolutions des effectifs lors d'une prochaine commission. Il informe qu'au cours de la présente séance, sera examinée une délibération qui concerne des mouvements d'effectifs avec ses incidences. Il rappelle que la collectivité poursuit sa volonté d'assurer une gestion maîtrisée des moyens dans un contexte où la gestion des ressources humaines est particulièrement complexe quelles que soit les catégories d'emploi.

M. Bernard GAUDIN note que la variable d'ajustement ne peut viser le personnel.

M. le Président intervient en mettant l'accent sur le fait que la Communauté de Communes a évolué en passant de quelques agents à 230 aujourd'hui. Il s'étonne que M. Bernard GAUDIN évoque le départ d'un agent dans un service mis en délégation. Il rappelle que la Communauté de Communes est une véritable entreprise qui fonctionne bien. Il souligne une transparence totale des dépenses de personnel dont le montant a nettement augmenté ce qui traduit l'absence de coupe dans les effectifs. Cette augmentation est due à l'augmentation du point d'indice. Le personnel a en effet vu ses conditions financières relevées au regard de l'inflation. Il fait remarquer que la collectivité doit de ce fait, prendre en charge 500 000 € par an de plus, soit 1 500 000 sur 3 ans. Il s'agit du principal poste de dépenses de la collectivité.

Il ajoute que si la collectivité fonctionne bien, c'est grâce à ses services. Il indique qu'il n'a jamais été envisagé de procéder à des suppressions de poste. Un seul agent a quitté un service, à savoir le SPANC lequel a été mis en délégation de service public. Il précise par ailleurs que le budget d'une collectivité en matière de personnel, tient aussi compte de la jeunesse ou de l'ancienneté du personnel. S'agissant de la communauté de communes, il souligne que beaucoup de services ont été créés depuis 20 ans et qu'il existe peu de départ en retraite.

M. Bernard GAUDIN émet seulement le souhait d'obtenir des informations sur les départs de la collectivité, sur les postes remplacés et non remplacés.

M. le Président répond que ces informations seront communiquées en toute transparence sachant que lorsqu'un agent quitte la ville ou la communauté de communes, il est remplacé.

Concernant le budget principal, M. Bernard GAUDIN s'interroge sur la fermeture de l'Espace Dauphins pendant les travaux de rénovation. Il demande si la fermeture de cet équipement n'engendrera ni dépenses ni recettes. Il demande si cette situation a été prise en compte dans les prévisions budgétaires 2024.

M. Patrick GALIVEL confirme que cette situation a été prise en compte dans les prévisions budgétaires et a fait l'objet d'un échange lors d'un bureau communautaire. Il indique que cette non-dépense s'étalera sur deux années et que la dépense sera à nouveau effective en 2026.

M. Bernard GAUDIN demande à ce que ce chiffrage soit communiqué lors d'une prochaine commission Finances.

M. Patrick GALIVEL répond positivement.

M. Dominique DAVID ajoute que cet élément sera présenté à l'occasion du vote du budget primitif. A ce jour, il s'agit de présenter les orientations budgétaires en grande masse. Les budgets seront abordés plus en détails.

M. Bernard GAUDIN s'interroge sur la construction du compte administratif qui comporte des fonctions, sous fonctions, etc.. Il y est noté la charge globale des piscines qui englobe les trois espaces aquatiques. Il regrette l'absence de répartition du montant entre les trois équipements. De même, il indique n'avoir aucune information dans le compte administratif sur le centre socioculturel intercommunal. Il demande également à avoir connaissance lors d'une prochaine commission Finances, des dépenses et recettes affectées à ce service. Il souligne l'absence de lecture directe sur ces éléments qui vaut également pour le Festival de Jazz qui se déroule début juillet.

* M. le Président demande à M. Bernard GAUDIN s'il est contre le Festival de Jazz.

M. Bernard GAUDIN répond qu'au contraire, il apprécie cette musique.

M. le Président relève que M. Bernard GAUDIN a évoqué le compte administratif dans son intervention. Il rappelle que l'ordre du jour de la présente séance porte sur le débat d'orientations budgétaires et que d'ici 2 mois, sera évoqué le budget puis ensuite le compte administratif. Il rappelle qu'à cet instant le résultat du compte administratif n'est pas connu puisqu'il est établi à la fin de l'exercice. Le débat d'orientations budgétaires est basé sur des grandes masses et explique la présentation donnée. Il indique que le compte administratif reprendra l'ensemble des dépenses et recettes et notamment celles relatives aux piscines et au festival du jazz.

M. Dominique DAVID précise que la slide du diaporama qui concerne l'estimation des résultats 2023 a déjà évolué en raison des mouvements financiers quotidiens. Il confirme que la clôture du budget qui interviendra au 31 décembre de l'année permettra ensuite d'établir le compte administratif lequel sera présenté lors d'une commission finances le moment venu.

M. Bernard GAUDIN remercie de la préparation de ces informations qui seront présentées en commission finances. S'agissant du budget et notamment la page 16 du débat d'orientations budgétaires qui aborde les prospectives 2024-2026, il demande des précisions sur le montant de l'emprunt de 7 900 000 €. Il est en effet indiqué par ailleurs que 4 millions d'euros d'emprunts devaient être réalisés en 2023 et vont être réalisés sur 2024. Au regard de la slide en page 22 relative au profil d'extinction de la dette, il fait remarquer que la somme de 4 millions reste affichée et que l'emprunt de 3 900 000 € complémentaires n'apparaît pas.

M. Dominique DAVID confirme que l'emprunt de 4 millions a été souscrit en 2023 et qu'il sera tiré sur l'exercice 2024.

M. le Président intervient en précisant que la collectivité n'a pas eu la nécessité de tirer l'emprunt de 4 millions d'euros sur 2023. La Communauté de Communes a obtenu un taux à 2,69 % et a saisi cette opportunité. Il constate que M. Dominique DAVID et Mme Raphaëlle RAYNAUD ont assuré une excellente gestion concernant les besoins d'emprunts. Il précise qu'il est inscrit un montant de 7 900 000 € de prévisions d'emprunts supplémentaires qui n'indique pas pour autant qu'il sera tiré sur 2024 pour le montant souscrit. Il insiste sur le fait que les projets ne peuvent être lancés sans se préoccuper de leur financement.

M. Bernard GAUDIN demande si l'emprunt de 3 900 000 € complémentaires sera tiré fin 2026.

M. le Président répond ne pas être en mesure de définir les besoins financiers à cette période. Il observe qu'actuellement la collectivité a un délai de désendettement de 3 années. Il précise que dans le cas où la rénovation de l'Espace Dauphins n'aurait pas été projetée, la Communauté de Communes serait restée sur 3 années. Il estime que le défi est de trouver l'équilibre entre un endettement contenu et une explication à cet endettement. Le projet phare du mandat est la rénovation de l'Espace Dauphins qui portera le délai de désendettement à moins de 9 ans à la fin du mandat. Il souligne que le seuil d'alerte est établi à partir de 12 années. La prospective 2024-2026 a été établie en fonction de ces éléments. Il fait remarquer que les taux d'intérêt sont élevés aujourd'hui. Certains parient sur une baisse des taux. Il s'interroge dans quel délai. Pour autant, il souhaite qu'après avoir obtenu un taux d'emprunt à 2,69 %, la collectivité puisse bénéficier d'un taux similaire en 2025 ou 2026.

M. Dominique DAVID corrobore les propos de M. le Président en indiquant qu'il faut viser ce taux et que ces emprunts vont permettre de financer les investissements prévus et notamment l'Espace Dauphins.

M. Bernard GAUDIN maintient sa remarque sur le profil d'extension de la dette sur lequel il considère que la totalité des emprunts ne sont pas affichés hormis celui des 4 000 000 € mais sans le profil des 7 900 000 €.

M. Dominique DAVID souligne que sur un profil d'extinction de la dette, il n'est pas possible d'intégrer une dette qui n'existe pas à ce jour.

M. le Président répond qu'il faut comprendre que lorsqu'un emprunt est souscrit, on ne le tire pas le jour même.

Concernant le budget TEOM REOM, M. Bernard GAUDIN constate qu'il est évoqué une étude en cours sur l'optimisation du service. Il souhaite connaître la nature et le coût de cette étude étant donné qu'elle n'a pas été présentée en commission prévention et gestion des déchets.

M. Rudy BOISSEAU indique que cette étude a été confiée au cabinet « Environnement et Solutions » qui a pour objectif l'harmonisation des deux systèmes TEOM REOM et l'optimisation du service. Il rappelle que cette harmonisation devait intervenir au 1^{er} janvier 2024 et finalement n'aura pas lieu. Il précise qu'en haut lieu a été formulée une double demande, celle d'obtenir une prolongation jusqu'au 1^{er} janvier 2026 ou un statu quo des deux systèmes. Il fait remarquer que cette étude avait été évoquée lors d'une commission. A ce jour, l'étude n'est pas finalisée et ne peut donc faire l'objet d'une présentation en commission. Il ajoute que le cabinet « Environnement et Solutions » est celui qui avait travaillé sur la mise en place de la REOM sur l'ex secteur de Derval. Des rencontres se sont déjà tenues à deux reprises avec les techniciens. La dernière rencontre permettra d'aboutir à une solution unique ou pas. Elle est prévue sur le premier trimestre 2024.

M. le Président rappelle qu'il a obtenu de la Ministre des collectivités locales un décalage sur le principe d'unification des deux systèmes. Il indique qu'à ce jour, la collectivité est dans l'attente de l'autorisation officielle du maintien des deux systèmes. Il précise que l'étude sera présentée en Conférence des Maires puis ensuite en commission au cours du premier trimestre.

M. Hervé de TROGOFF informe avoir reçu un courriel d'une des sénatrices, Mme Laurence GARNIER, qui indiquait qu'elle avait fait passer un amendement au Sénat et qu'elle souhaitait que les Maires puisse en discuter avec leurs députés. Il indique à cet effet avoir rencontré il y a quelques jours M. Jean-Claude RAUX qui lui a répondu être en faveur du maintien des deux systèmes sur la collectivité.

M. le Président rappelle que c'est l'Assemblée Nationale qui décidera.

M. Bernard GAUDIN s'interroge sur le montant de la participation versée à la région pour le transport à la demande concernant les personnes de 70 à 74 ans. Il demande à bénéficier d'un point sur l'utilisation du transport à la demande pour cette catégorie d'âge.

M. Sébastien CROSSOUARD fait observer que la délibération n°86 porte sur la subvention au budget transport. S'agissant de l'utilisation du transport à la demande par les personnes de 70 à 74 ans, il précise que cela représente 5 359 € de dépenses

Concernant le budget annexe SPANC, M. Bernard GAUDIN revient sur le départ de l'agent qui était en charge de ce service et qui n'a pas été remplacé à ce jour. Il demande si le budget qui sera présenté prévoit un poste en charge de l'animation de ce service.

M. Dominique DAVID répond que ces éléments seront évoqués lors de la présentation du budget. Pour autant, il indique qu'il n'est pas prévu de poste pour ce service qui fonctionne bien.

M. le Président ajoute que le SPANC fonctionne en effet très bien. Il rappelle avoir été à l'origine de ce transfert de compétences. Il invite par ailleurs chacun à se manifester en cas de dysfonctionnements constatés sur ce service.

M. Daniel RABU émet une observation concernant le tableau relatif au programme pluriannuel d'investissement. Il demande si la ligne bibliothèques qui affiche un report de 350 000 € concerne les crédits prévus pour la réalisation de la bibliothèque à Saint-Aubin des Châteaux.

M. le Président demande si la commune maintient sa volonté de voir la réalisation de cette opération.

M. Daniel RABU confirme ce souhait même si cette opération doit se réaliser en 2026, elle donnera satisfaction à ses éventuels successeurs. Il indique que cette opération était prévue en 2023 et 2024 sur les PPI précédents.

Mme Catherine CIRON intervient sur le fait que la bibliothèque actuellement en cours de construction à Saint-Vincent des Landes avait fait l'objet d'un glissement en raison de difficultés rencontrées avec l'architecte. Il s'agit d'un enchaînement logique suite au chantier actuel.

M. Daniel RABU prend acte de cette réalisation en 2026. Il explique que dans le cadre du travail mené sur la requalification du cœur de bourg, ce projet avait été intégré dans les programmes 2024-2025. La commune prévoira donc l'emplacement nécessaire en attendant.

Adoption à l'unanimité.

- **Délibération n° 086 : Subvention budget Transports**

M. Sébastien CROSSOUARD apporte quelques précisions chiffrées sur la mobilité. Le service du transport à la demande poursuit son évolution très positive. En novembre dernier, 1 600 réservations ont été enregistrées. Il rappelle qu'au début de l'année, environ 400 réservations étaient enregistrées par mois. Il met donc en exergue l'importante augmentation des usagers bénéficiant de ce service. Il informe que le C'Bus est en constante augmentation et que le record de fréquentation a été atteint la semaine dernière avec plus de 900 usagers comptabilisés dans la semaine.

Adoption à l'unanimité.

- **Délibération n° 087 : Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2024**

Adoption à l'unanimité.

- **Délibération n° 088 : Opérations d'ajustement entre état d'actif et inventaire**

M. Bernard GAUDIN comprend qu'il soit fastidieux de présenter des livres comptables à chaque fois. Il n'émet pas d'observation sur le fait de déléguer au Bureau communautaire la possibilité d'autoriser le comptable public à effectuer ces régularisations. Toutefois, il émet le souhait d'une présentation en commission finances afin de faciliter la compréhension.

M. Dominique DAVID prend note de cette remarque.

Adoption à l'unanimité.

- **Délibération n° 089: Attribution d'un fonds de concours à la commune d'Erbray**

Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET remercie les conseillers communautaires au nom de la commune d'Erbray.

Adoption à l'unanimité.

- **Délibération n° 090 : Tarifs des services intercommunaux - Année 2024**

M. Bernard GAUDIN comprend, au regard des contraintes financières, l'objectif d'augmenter les tarifs des services mentionnés d'autant plus qu'ils n'ont pas été augmentés depuis quelques années. Il entend que le caractère inflationniste engendre une augmentation du coût des services. Il donne son accord sur l'augmentation globale de 5%. Toutefois, il considère que la répartition égalitaire de ces 5% n'est pas juste. Il regrette que les niveaux de revenus ou de quotient familial ne soient pas pris en compte. Il estime qu'il existe une différence lorsqu'une personne qui a un quotient familial de 350 € paye 119 € pour un séjour de 5 jours et qu'une personne qui aurait un quotient familial de 1 500 € paye 203 €.

Il complète ses propos en soulignant que lorsqu'on évoque le quotient familial, le reste à vivre n'est pas abordé. Il estime qu'un travail doit être engagé sur l'équité dans les tarifications. Il le réclame depuis de nombreuses années. Il conteste l'augmentation uniforme des tarifs.

Adoption à la majorité.

1 abstention (M. Jean-Michel DUCLOS)

1 contre (M. Bernard GAUDIN).

- Délibération n° 091 : Etudes de création d'une offre d'hébergement pour les touristes à vélo sur le site de la Courbetière et au 23-25 rue du château

M. Bernard GAUDIN fait observer que l'étude proposée n'est pas une étude d'opportunité. Personnellement, il ne voit pas l'intérêt de ces deux projets. Avec son regard de cyclotouriste régulier depuis une vingtaine d'années et dans de nombreux endroits, il considère que la localisation actuelle du camping de Châteaubriant est très pertinente et intéressante pour un cyclotouriste. Il ne voit donc pas l'intérêt de déplacer par exemple ce camping.

M. le Président se dit ne pas être surpris par cette intervention. Il rappelle que lors de sa proposition de création d'une voie verte entre Châteaubriant et Rougé en conseil communautaire au début de son premier mandat, l'opposition avait été très critique. Il fait le constat que les critiques sont donc toujours régulières en matière d'initiatives touristiques. Il s'étonne que l'on puisse considérer que le camping de Châteaubriant, situé derrière le bois de Tugny qui a été réalisé il y a 60 ans, répond aujourd'hui aux normes et à l'attrait touristique de l'intercommunalité.

M. Bernard GAUDIN souligne qu'il n'est pas contre la réhabilitation du camping mais il estime qu'il est bien placé.

M. le Président met en exergue les différentes réalisations dans le domaine du tourisme. Il souligne le succès des voies vertes en rappelant, il y a 20 ans, l'absence d'un seul mètre linéaire de voie verte. Il fait remarquer qu'aujourd'hui la population peut se rendre à Rougé ou à Segré par la voie verte et qu'aucune personne ne conteste ces réalisations. Il cite la liaison douce réalisée entre la plateforme scolaire et le lycée Guy Môquet, pour laquelle des oppositions s'étaient levées en conseil communautaire. Il observe qu'aujourd'hui un certain nombre de personnes empruntent cette voie et surtout des jeunes. Egalement, il prend pour exemple la voie verte vers la gare de Louisfert qui apporte satisfaction à un grand nombre. Il indique que lors de son inauguration, les élus s'étaient arrêtés à la Courbetière et avaient découvert un site remarquable, non exploité, situé à 3 km de la ville avec des bâtiments en bon état. Il précise que des financements seront sollicités pour la réalisation de ces études.

M. Bernard GAUDIN estime que l'emplacement actuel du camping est exceptionnel pour un cyclotouriste. Il est toutefois conscient qu'il est nécessaire de réhabiliter cet équipement.

M. le Président l'invite à se déplacer sur le site de l'étang de la Courbetière, situé sur la commune de Saint-Aubin des Châteaux. Il pense qu'il pourrait être convaincu qu'il est utile de solliciter des subventions pour une étude dans une perspective de développement du tourisme.

M. Jean-Michel DUCLOS fait le constat dans les prospectives d'investissement que des équipements ont fait l'objet d'un report, ce qui laisse du temps pour le lancement de l'étude. Il souligne par ailleurs, que l'accueil cyclotouriste est assez simple et ne s'adresse pas à l'ensemble des touristes. Il a constaté que 1 300 000 € ont été inscrits pour l'accueil touristique. Il rappelle que la voie verte passe par Rougé. Il informe que la commune possède un site qui pourrait se prêter à l'accueil touristique, à savoir l'ancienne gare de chemin de fer qui se situe au pied de la voie verte et non loin du bourg avec l'accès aux services. Il propose de ce fait, de prendre du temps pour élargir la réflexion sur d'autres lieux d'accueil, à destination des cyclotouristes, qui sont, selon lui, des accueils assez simples. Il estime que pour le prix de l'étude, il peut réaliser un accueil vélo, qui n'atteindrait donc pas les 1 300 000 € inscrits.

Pour avoir participé à l'inauguration de la voie verte Châteaubriant-Rougé, M. le Président rappelle que la Communauté de Communes a pris en charge les aménagements. Il considère qu'il faut profiter du temps pour réaliser les études en toute sérénité et que ce projet n'est pas exclusif des sites évoqués sachant qu'il en existe d'autres. Il souligne que le décalage de la réalisation n'empêche pas de préparer ce projet. Cette méthode vaut également pour les équipements sportifs. Il souhaite les mettre à l'étude sans attendre 2026. Il fait remarquer le partenariat très privilégié en matière d'investissement avec le Conseil Régional. Il met l'accent sur le fait que concernant le futur contrat régional, il est impératif que les dossiers soient prêts. Il indique qu'il serait nécessaire d'avoir une offre supérieure dans toutes les communes.

M. Alain RABU partage l'avis de bénéficier d'une analyse plus globale sur tout le territoire communautaire.

M. le Président précise que les voies vertes ont été réalisées avec pour objectif de bénéficier à tout le territoire. Ces investissements importants profitent en effet à toute la population.

M. Jean-Luc MARSOLLIER ajoute qu'il s'agit de développer les offres de services et d'hébergement le long des itinéraires à vélo. Il informe l'ouverture à la fin mars de la Régalante, c'est-à-dire la V9 entre le Mont Saint Michel et Nantes. Il informe avoir assisté ce jour à une réunion au Comité Régional du Tourisme. Il a été abordé le développement important du tourisme à vélo. Il précise que par rapport aux chiffres de 2021, ce sont 30% de pratiquants en plus sur les différents itinéraires régionaux, mais aussi nationaux.

Il insiste sur la nécessité de pouvoir répondre aux attentes des touristes mais aussi aux habitants du territoire qui se réapproprient ces itinéraires. Ces attentes portent sur l'hébergement qui pourra être de plein air ou des hébergements légers tels que des bivouacs. Il indique que ces études devront être menées avec pertinence et en prenant compte du développement important constaté aujourd'hui en termes de vélos tourisme.

M. le Président souhaite que les collègues qui ont des projets susceptibles de compléter l'offre se rapprochent de M. Jean-Luc MARSOLLIER.

**Adoption à la majorité.
1 contre (M. Bernard GAUDIN).**

- Délibération n° 092 : Mise à jour du plan climat air énergie territorial, définition des objectifs poursuivis et des modalités de la concertation

M. Alain LE TOLGUENEC s'interroge sur la définition des zones d'accélération des énergies renouvelables et le calendrier imposé.

M. Sébastien CROSSOUARD rappelle que tous les Maires ont été destinataires d'un courrier du préfet demandant de se prononcer avant le 31 décembre sur la définition des zones d'accélération des énergies renouvelables. Egalement, chacun a reçu un mail de l'AMF indiquant qu'elle avait travaillé avec les services de l'État pour demander une prolongation de cette date. Il précise avoir eu connaissance qu'un grand nombre de communes n'avaient pas délibéré et n'y auront pas procédé avant le 31 décembre. Par conséquent, le délai devrait être prolongé.

M. le Président complète en précisant que la date est prolongée dans son principe.

M. Alain LE TOLGUENEC conclut que chacun doit réfléchir de son côté afin ensuite de pouvoir élaborer ensemble une stratégie commune au territoire.

M. Sébastien CROSSOUARD précise que la stratégie ne pourra être commune au territoire. Il l'invite toutefois à commencer à réfléchir sur sa commune. Il précise que la Communauté de Communes n'aura pas à se positionner sur les décisions prises par les communes.

M. Alain LE TOLGUENEC prend l'exemple de sa commune qui ne possède aucune éolienne mais dont les communes limitrophes sont dotées. Il serait sain et indispensable selon lui, d'échanger avec les communes voisines même si la décision finale revient à la commune

M. Sébastien CROSSOUARD acquiesce en précisant que les modalités de réponse au Préfet intègre les concertations. Il pense donc qu'il est important de se concerter avec les mairies voisines.

M. Alain RABU suggère un recrutement mutualisé pour accompagner les communes dans cette réflexion.

M. le Président répond que ce recrutement n'est pas envisagé. Il souligne que chaque commune doit réfléchir à la délibération qu'elle va prendre. Il propose que lorsque la délibération sera adoptée, un échange ait lieu sur ce sujet à la Communauté de Communes afin de regarder, dans la concertation, les possibilités d'optimisation de chaque délibération. Il fait remarquer que cette initiative de l'État est intéressante en soi, mais ce qui n'était pas opportun, est d'informer en octobre l'obligation de délibérer d'ici décembre dans la concertation. Il informe que l'AMF, au niveau national, s'est insurgée de ce procédé et l'État a de suite répondu qu'il n'y aurait pas de sanction si les conseils municipaux ne délibèrent pas avant la fin de l'année.

M. Alain LE TOLGUENEC indique que lorsque la délibération sera adoptée, il n'y aura plus de possibilité d'évolution.

M. le Président répond par la négative en expliquant que la délibération prise par les communes va porter sur des grands principes. Un zonage va être défini en fonction des souhaits de la commune mais il ne sera pas figé.

M. Sébastien CROSSOUARD précise que dans le corps de la délibération est stipulé que l'expertise externe sera également invitée à accompagner le territoire dans la définition des zones d'accélération.

M. le Président précise que la collectivité peut bénéficier d'une expertise externe sans pour autant embaucher.

M. Bernard GAUDIN souhaite insister sur les modalités de participation proposées. Il donne lecture d'un paragraphe de la délibération qui stipule notamment l'organisation de réunions publiques qui pourront prendre la forme d'atelier participatif. Il pense que le succès d'un PCAET réside également dans l'implication des habitants qui doit être maximum. Il estime qu'il ne faut pas s'épargner le fait de mettre en place le plus d'ateliers participatifs possibles afin que les habitants s'approprient les enjeux et puissent s'impliquer dans les actions à venir.

M. Sébastien CROSSOUARD partage ce point de vue et précise que cette méthode avait déjà été proposée pour l'élaboration du PCAET 2018-2023. Il rappelle que 3 réunions publiques avaient été organisées et avaient rassemblé un peu plus de 70 participants.

Adoption à l'unanimité.

- **Délibération n° 093 : Avis sur le projet d'extension de l'unité de compostage et de méthanisation de la SAS MEETHA – SEDE VEOLIA sur la commune de Soudan**

Adoption à l'unanimité.

Economie

- **Délibération n° 094 : Cession d'une parcelle à la société PHILMAN THERMIQUE sur le Parc d'activités du Bignon à Erbray**

Adoption à l'unanimité

Personnel – Administration Générale et Mutualisation

Administration générale

- **Délibération n° 095 : Election Vice-Président**

M. le Président précise qu'il convient de procéder à l'élection d'un vice-président en charge de l'environnement afin de succéder à M. Michel POUPART. Il informe qu'il était prévu une élection classique. La Préfecture a été saisie pour vérifier la procédure de désignation du nouveau vice-président. Il donne lecture de la réponse apportée « *Si le Président souhaite confier à un vice-président actuel, tout ou partie des délégations qui étaient confiées à l'élu décédé, il reviendra au Président de prendre un nouvel arrêté sur le fondement de l'article L 5211-9 du code général des collectivités territoriales. En tout état de cause, le Conseil Communautaire n'a pas à se prononcer sur ce point* ». Par conséquent, il informe les conseillers communautaires présents qu'il a signé un nouvel arrêté de délégation de fonction confiant à M. Sébastien CROSSOUARD les fonctions de M. Michel POUPART. Il convient donc désormais de procéder au vote pour élire le vice-président en charge de la mobilité qui succédera à M. Sébastien CROSSOUARD.

M. Sébastien CROSSOUARD le remercie pour sa confiance. Il indique ne pas avoir la prétention de connaître d'une manière approfondie les dossiers que M. Michel POUPART maîtrisait parfaitement. Il aurait préféré continuer à l'accompagner comme il le faisait dans ses délégations, mais ne comptait pas prendre sa place. Concernant la Vice-Présidence mobilité, il précise qu'il ne pouvait mener de front deux Vice-Présidences, et a donc demandé au Président de lui retirer ses fonctions en lien avec la Mobilité. Il déclare avoir proposé la candidature de M. Jean-Michel CHEVALIER à cette Vice-Présidence. Il précise qu'il continuera de s'investir dans la commission mobilité, le temps qu'il faudra pour que M. Jean-Michel CHEVALIER s'imprègne de tous les dossiers qui sont assez complexes.

M. le Président s'adresse à M. Jean-Michel CHEVALIER afin qu'il confirme sa candidature à cette Vice-Présidence et demande si d'autres conseillers se portent candidats.

M. Jean-Michel CHEVALIER confirme sa candidature. Il se présente en indiquant qu'il est élu depuis 2014 et a débuté en tant que conseiller délégué aux travaux sous la mandature de M. Serge HEAS à qui il a succédé en 2020 à la mairie de Saint-Julien de Vouvantes. Il précise avoir beaucoup appris à ses côtés et pu mesurer l'importance de l'intercommunalité dans le fonctionnement des communes. Il informe également qu'il était proche de M. Michel POUPART avec qui il avait des échanges réguliers. Il se dit admiratif de son parcours et de sa motivation à exercer ses fonctions de Vice-Président depuis 2014. Comme chacun, il souligne avoir été très touché par son décès. Il se présente à ce poste de Vice-Président en charge de la Mobilité avec une grande motivation afin de poursuivre l'action engagée depuis le début du mandat pour faciliter les déplacements des 44 000 habitants du territoire communautaire. Il remercie M. Sébastien CROSSOUARD pour son implication à ce poste et sait pouvoir compter sur lui pour l'épauler au besoin. Il assure aux membres de l'assemblée qu'ils pourront compter sur lui s'il est élu.

M. le Président demande si d'autres conseillers communautaires se portent candidats. En l'absence de d'autre candidature, il propose de procéder au vote. Les bulletins sont distribués aux conseillers communautaires.

Sous la présidence de M. Alain HUNAUT, Président de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval, le Conseil Communautaire a été invité à procéder à l'élection d'un vice-président. Le président a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 45 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée au premier alinéa de l'article 10 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 était remplie.

Mme Lucie PAUL a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil communautaire. Le Président a rappelé qu'un vice-président est élu selon les mêmes modalités que le président (art L.2122-4, L.2122-7 et CGCT), à savoir élection au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire. Si après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le conseil communautaire a désigné deux assesseurs : M. Matthieu HAMARD et M. Hervé de TROGOFF.

Après avoir procédé au dépouillement des bulletins de vote, M. Hervé de TROGOFF proclame les résultats : nombre de votants : 51. M. Jean-Michel CHEVALIER a obtenu 35 voix, M. Yvan MENAGER a obtenu une voix, Mme Marie-Irène BOUIN a obtenu une voix, M. Alain RABU a obtenu 5 voix, 8 bulletins blancs et un nul. Il déclare M. Jean-Michel CHEVALIER élu.

M. Jean-Michel CHEVALIER remercie les membres de l'assemblée de leur confiance.

M. le Président fait observer que la délibération qui été adressée à chaque conseiller n'est plus adaptée. Elle sera modifiée en conséquence.

- **Délibération n° 096: Inscriptions complémentaires au sein des commissions permanentes**

M. Bernard GAUDIN constate, à la lecture de la délibération par M. Philippe DUGRAVOT, le nom d'un nouvel élu, M. François DOUSSET.

M. Philippe DUGRAVOT précise qu'il s'agit en effet d'une modification qui a été introduite hier suite à une sollicitation.

Adoption à l'unanimité.

- **Délibération n° 097: Modification de la représentation de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval au sein des organismes extérieurs**

Concernant la représentation à la commission de suivi du site Titanobel à Riaillé, M. Philippe DUGRAVOT indique qu'il convient de procéder à la désignation d'un représentant titulaire et un représentant suppléant. Pour le représentant titulaire, il est proposé de désigner M. Sébastien CROSSOUARD et en tant que représentante suppléante, Mme Marie-Pierre GUERIN.

M. Sébastien CROSSOUARD fait observer qu'il siège au sein de cette commission depuis 2018.

Mme Catherine LE HECHO propose la candidature de M. François-Xavier LE HECHO.

M. Sébastien CROSSOUARD explique que le site de la société Titanobel, entreprise fabriquant des explosifs et basée à Riaillé, fait l'objet d'une commission de suivi qui se réunit une fois par an. Les communes du Grand-Auverné et de la Meilleraye de Bretagne sont concernées par le plan prévisionnel des risques technologiques (PPRT) mis en place. Les Maires de ces deux communes y siègent donc et sont renouvelés.

Adoption à l'unanimité.

Personnel

- **Délibération n° 098 : Modification du tableau des effectifs**

M. Alain RABU s'interroge sur le deuxième paragraphe de la délibération qui concerne un chargé de mission qui travaillait aux financements extérieurs à temps complet et qui laisse sa place à un agent à mi-temps. Il demande si l'autre mi-temps de cet agent pourrait être utilisé dans le cadre de la mutualisation avec les communes pour donner du crédit au poste.

M. Philippe DUGRAVOT prend note de la remarque.

Adoption à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance.

Il remercie tous les membres de l'assemblée.

La secrétaire de séance



Lucie PAUL

Le Président



Alain HUNAULT